

Délibération n°39

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, a donné pouvoir à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, a donné pouvoir à M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Lionel CHAUVIN
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, a donné pouvoir à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
27 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
11 juillet 2018

Objet :
**Pôle Pleine Nature territoire
(action 4 – nouvelles activités sur
le territoire) : station vélo : tarifs
de location**

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

Rapport n°39 – Pôle Pleine Nature territoire (action 4 – nouvelles activités sur le territoire) : station vélo : tarifs de location

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-02555 en date du 22 décembre 2017 portant transformation, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération,

Vu la labellisation « Territoire d'Excellence, pôle pleine nature » obtenue par Riom Limagne et Volcans et les actions à développer pour la mise en œuvre du programme,

Considérant que l'action 1.4 vise le développement de nouvelles activités sur le territoire (golf cross, station trail, station vélo location) dans l'objectif d'inciter à découvrir le territoire, les chemins de randonnées, l'offre patrimoniale, naturelle,

Considérant que l'installation sur le territoire de stations de location de vélo pendant les périodes touristiques (avril-octobre) répond à l'objectif d'inciter à découvrir le territoire,

Considérant que plusieurs sites ont été identifiés en raison de leur situation géographique ou activités touristiques : St Ours les Roches (Vulcania, Clair Matin), Châtel-Guyon, Ennezat ou communes le long de la Morge,

Considérant qu'afin de mener une phase expérimentale de stations connectées de vélos, avec un fonctionnement autonome via une application mobile, la société KOBOO a été retenue avec l'installation d'une station à côté de l'Office de Tourisme de Châtel-Guyon,

Considérant que cette prestation s'inscrit dans le cadre d'un marché dont le coût annuel de 6 700 € HT/an est diminué des recettes de location encaissées par le prestataire,

Considérant que dans ce cadre il convient de valider le déploiement de cette offre et de donner un avis favorable aux tarifs de location des vélos sur la période touristique proposés par le prestataire :

Tarification	1 ^{ère} HEURE	Heure Supplémentaire	DEMI-JOURNEE	JOURNEE
TARIF UNIQUE	2 €	1 €	3€	6 €

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **donne un avis favorable aux tarifs de location de vélo proposés par KOBOO,**
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 16 juillet 2018***

***Le Président
«par délégation du Président»
Le Vice-Président délégué aux finances***

Jean-Philippe PERRET

